Faire advenir
des communs pharmaceutiques

Rencontres Saint Étienne lès Remiremont

7 novembre 2026

2021

Des discours

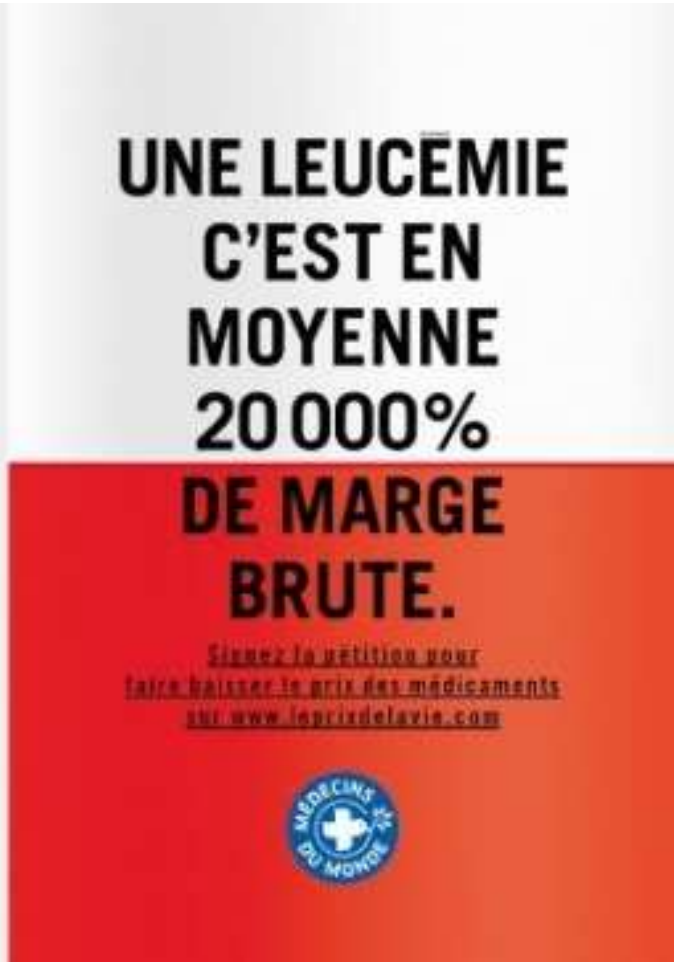
sur les biens communs…

Une réalité d'injustice.




UNE ÉPIDÉMIE DE GRIPPE EN DÉCEMBRE C'EST LE BONUS
DE FIN D'ANNÉE QUI TOMBE.
Signez la pétition pour faire baisser le prix des médicaments sur www.leprixdelavie.com
MÉDECINS DU MONDE


LE CANCER DU SEIN, PLUS IL EST AVANCÉ
PLUS IL EST LUCRATIF.
Signez la pétition pour faire baisser le prix des médicaments sur www.leprixdelavie.com
MÉDECINS DU MONDE


UNE LEUCÉMIE C'EST EN MOYENNE 20 000%
DE MARGE BRUTE.
Signez la pétition pour faire baisser le prix des médicaments sur www.leprixdelavie.com
MÉDECINS DU MONDE

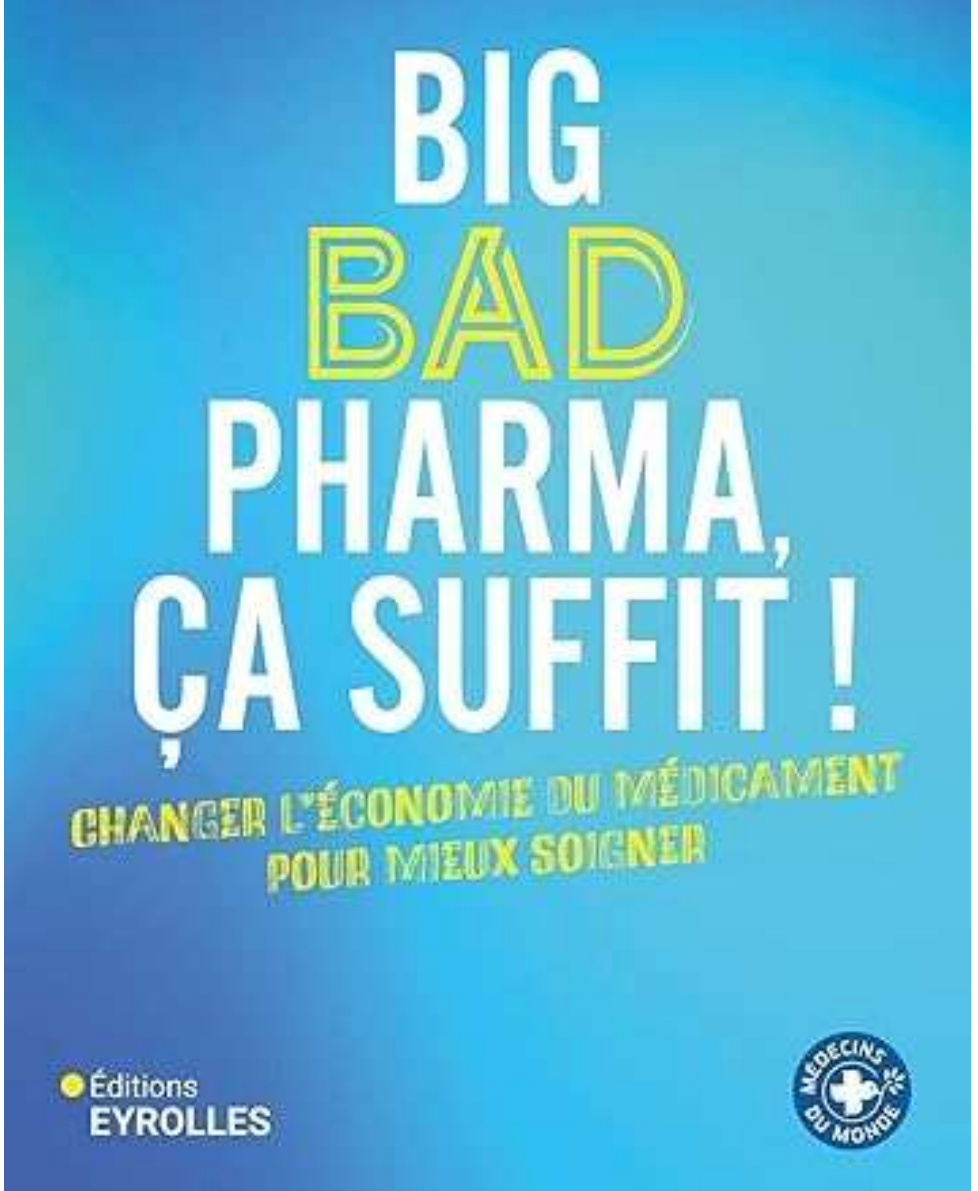


Deux faces
d’une même pièce

PÉNURIES



PRIX INABORDABLES


BIG
BAD
PHARMA,
ÇA SUFFIT !
CHANGER L'ÉCONOMIE DU MÉDICAMENT
POUR MIEUX SOIGNER
Éditions
EYROLLES
MÉDECINS DU MONDE

Les communs pharmaceutiques :

une proposition systémique
qui peut



Des médicaments autrement

1. Sélection des médicaments essentiels en pénurie

Pour répondre à un besoin de santé en souffrance

2. Faire produire comme des communs pharmaceutiques

c'est-à-dire assurer :

- Une autonomie européenne en médicaments essentiels
- Un accès universel
- Une démocratie sanitaire et sociale
  - Implication de toutes les parties prenantes
  - Contrôle des ressources de l'engagement des publiques

Comment ?

1. Une charte opérationnelle

Organiser les acteurs et les processus

Un système nouveau pour le médicament
au service de nos objectifs de santé publique

Charte opérationnelle

- Chapitre 1 :

Critères et processus d'identification des produits à faire fabriquer en tant que « communs pharmaceutiques » (label)

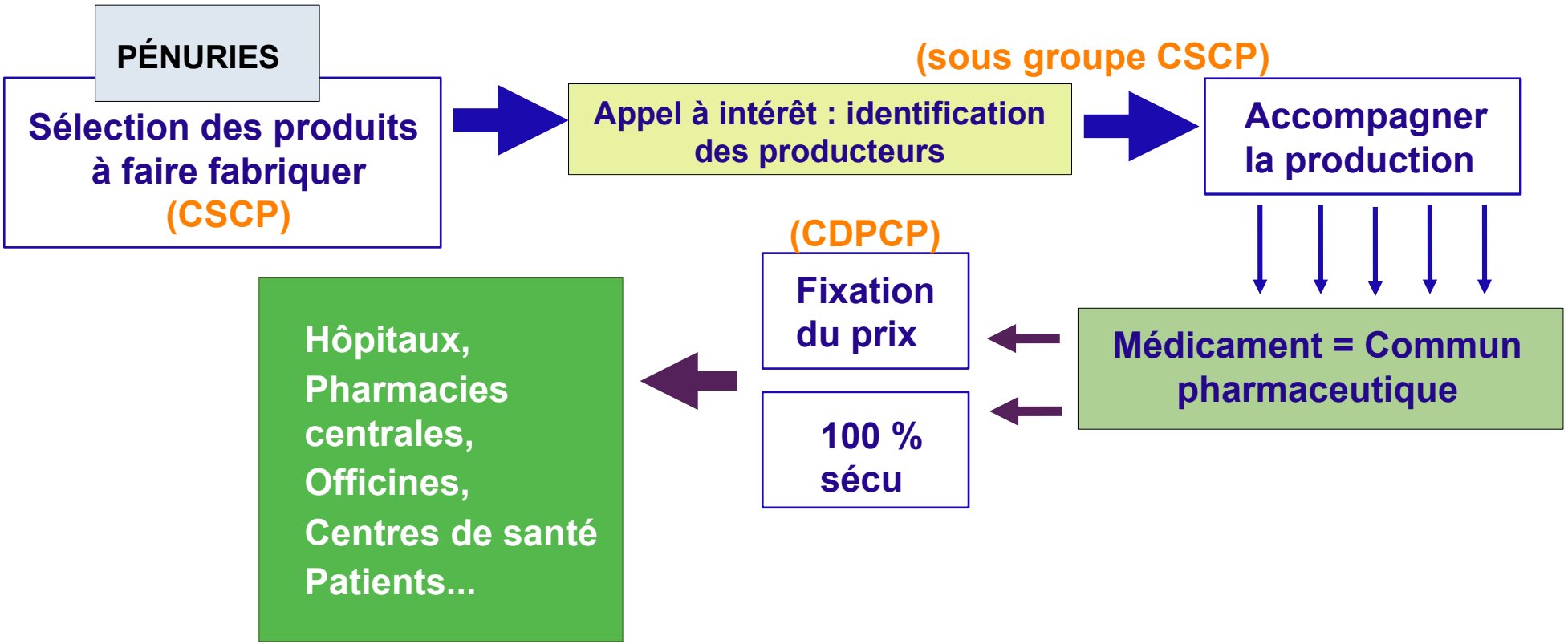
- Chapitre 2 :

Détermination des prix et couverture de remboursement des produits fabriqués comme communs pharmaceutiques

- Chapitre 3 :

Mise en œuvre du label « communs pharmaceutiques » et enjeux de gestion de la production à la distribution

Communs pharmaceutiques



Sélection des produits

Comité de Sélection des Communs Pharmaceutiques (CSCP)

Comité indépendant, qui intègre une variété d'expertises.

Ressources nécessaires à son fonctionnement :

- un secrétariat,

- des expertises (technique, clinique, interface, etc),

- un financement d'études spécifiques (marché, coûts de production, coût de production écologique, etc.),

- un ensemble d'informations listées Chapitre 2 article 1.

Membres :

- Personnalités compétentes en matière de santé, de médecine, d'usage des produits de santé (y compris expérience patient), de production pharmaceutique.

- représentant·es de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), de la Haute autorité de santé (HAS), de l'assurance maladie, de mutuelles, et de représentant·es syndicaux.

Les Membres désignés par l'Assemblée générale du Réseau des communs pharmaceutiques pour une période de 3 ans.

D'autres experts peuvent être ponctuellement invités à participer aux travaux du CSCP (notamment au sein de panels).

Le travail du CSCP est **organisé en collèges spécialisés** relativement à des fonctions spécifiques (veille pénuries, critères de sélection, etc.) ou des thématiques (domaines de pathologies, formes de production, etc).

Pour chaque produit candidat, **l'avis d'un panel ad hoc** (de 5 à 10 personnes) est sollicité (travail sur 1 à 4 mois).

Sélection des produits

Informations requises :

- Liste pénuries ANSM et équivalents autres pays européens, et liste tension approvisionnement ;
- Liste médicaments essentiels OMS ;
- Information pharmacies d'officine et grossistes répartiteurs (notamment alertes lancées) ;
- Infos pénuries réseaux des hôpitaux ;
- Infos pénuries associations et ONG ;
- Infos ou alertes patients/usagers ;
- signalement des arrêts de production par laboratoires ;
- Infos sur état des stocks par molécule (pharmacies hospitalières, privées ou de grossistes) ;
- Donnes cliniques sur les médicaments et leur production ;
- Infos besoins de santé, (centres épidémiologie natio. ou régio.) ;
- Infos populations malades spécifiques ou territoires spécifique (produites par des patients/usagers) ;
- Infos intérêt thérapeutique et utilité produit ;
- Infos volumes consommés et rythmes de consommation, localisation, par les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) ;
- Infos demande pharmaceutique rapportée aux besoins prioritaires de santé publique non satisfaits dans les territoires (SpF ou ARS) ;
- Le répertoire des génériques ANSM ;
- Infos (« livre orange ») et base européenne sur les brevets ;
- Les informations économiques et techniques sur la fabrication des produits ;
- Veille industrielle sur les capacités de production (nationales et Régionales ;
- Les informations partagées au sein réseau communs pharma.

Comité de Sélection des Communs Pharmaceutiques (CSCP)

Critères :

1. **Pénuries ou risques forts**
2. **Besoins de santé**
3. Absence de monopole PI
4. Contraintes techniques
5. Capacités existantes
6. Soutien publique à R&D

Liste produits (site)

Appel à intérêt

Sélection des produits

Comité de Sélection des Communs Pharmaceutiques (CSCP)

Liste produits (site web)

Appel intérêt

Délai de 45 jours pour manifester leur intérêt à l'égard de sa production.

Sous-comité accompagnement production

Producteurs potentiels

Rencontre candidats producteurs, échange sur aspects techniques de la production (acquisition du dossier, accès à sources de matières premières ou production locale, planification essai de production et lancement processus de fabrication, validation et qualification process, estimation du coût de production, etc.) et sur conditions économiques et administratives du lancement production (associés au label commun pharmaceutique dans les meilleurs délais).

Informations rendues publiques

- Liste des membres du sous-groupe du CSCP chargé des rapports avec les producteurs intéressés.
- La liste des acteurices consultées.
- Résultats de la sélection (liste dynamique actualisée).
- Documentation sur le processus de sélection, arguments, rapports, enquêtes ou expertises mobilisées.
- L'estimation du coût de la production du produit sélectionné.

Détermination des prix

Données

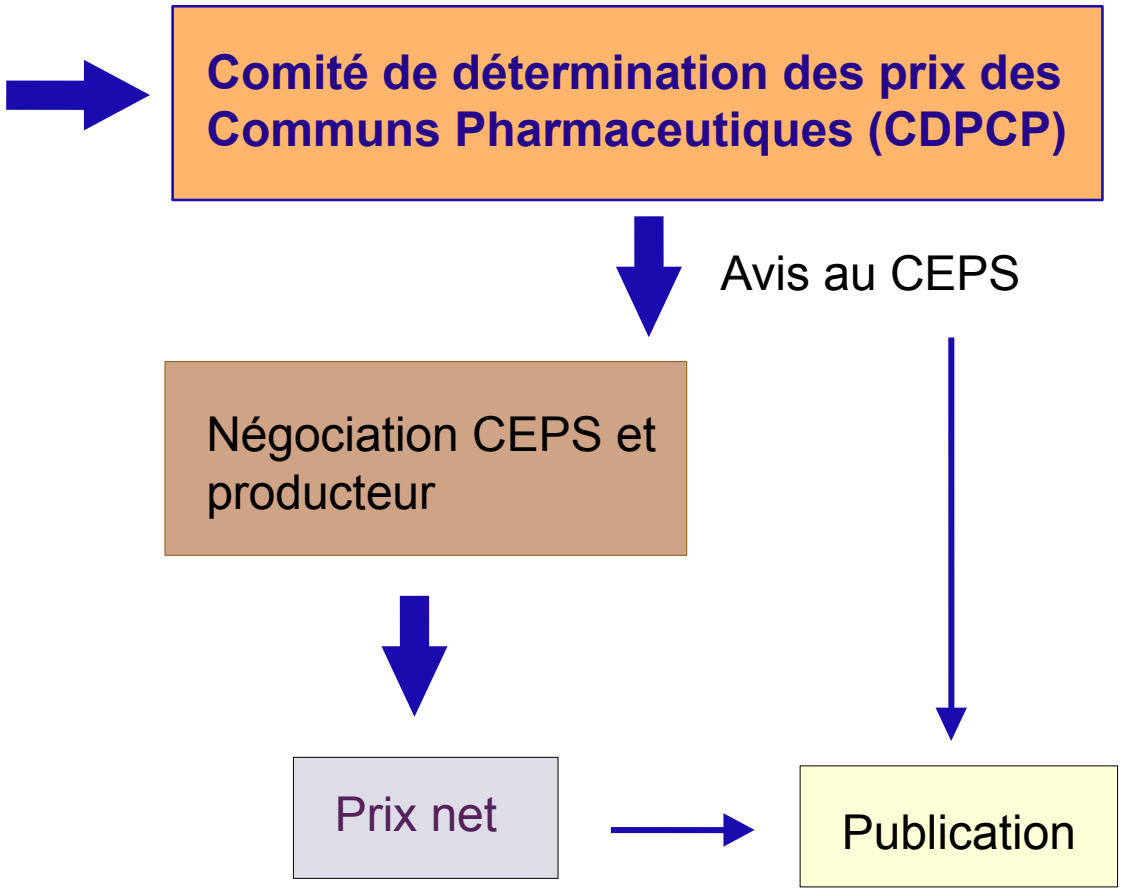
- Coûts de fabrication, qui peuvent inclure un coût d'acquisition d'AMM, de re-développement du produit, d'obtention d'une nouvelle AMM, etc. ;

- Soutiens et contributions publiques directes ou indirectes à l'acquisition de l'AMM, au développement, à la production ou à la distribution du produit ;

- Surcoûts de production engendrés par le respect des normes sociales et environnementales les plus exigeantes ;

- Pourcentage de bénéfice par rapport aux coûts de production (national et international), possiblement plafonné (et rendu public).

Ces informations seront transmises par les laboratoires producteurs et les institutions publiques concernées.



Partage sur le remboursement

Données

- Coûts de fabrication, qui peuvent inclure un coût d'acquisition d'AMM, de re-développement du produit, d'obtention d'une nouvelle AMM, etc. ;

- Soutiens et contributions publiques directes ou indirectes à l'acquisition de l'AMM, au développement, à la production ou à la distribution du produit ;

- Surcoûts de production engendrés par le respect des normes sociales et environnementales les plus exigeantes ;

- Pourcentage de bénéfice par rapport aux coûts de production (national et international), possiblement plafonné (et rendu public).

Ces informations seront transmises par les laboratoires producteurs et les institutions publiques concernées.

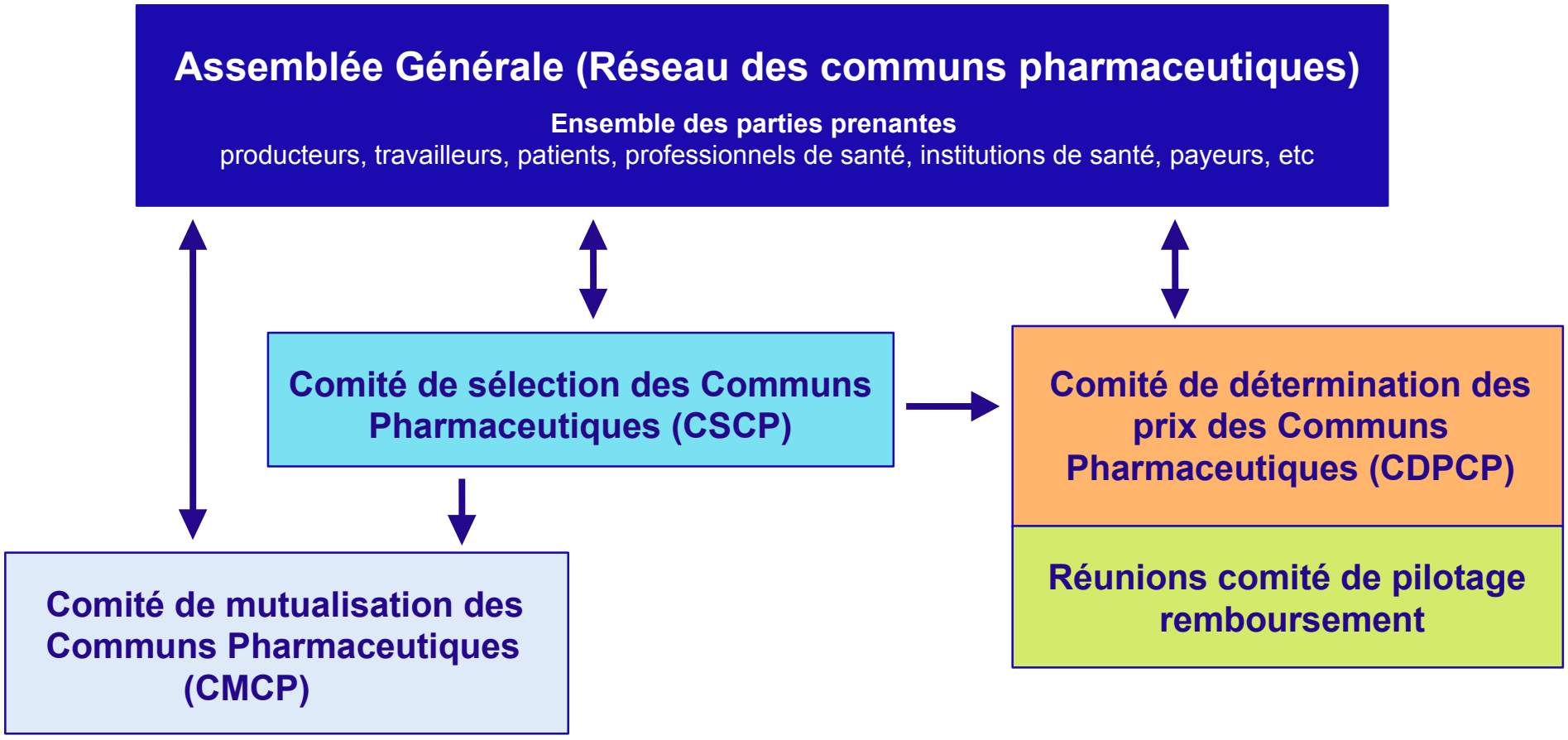
Comité de pilotage des acteurs concernés par le remboursement

Prix établi

Principe du 100 %

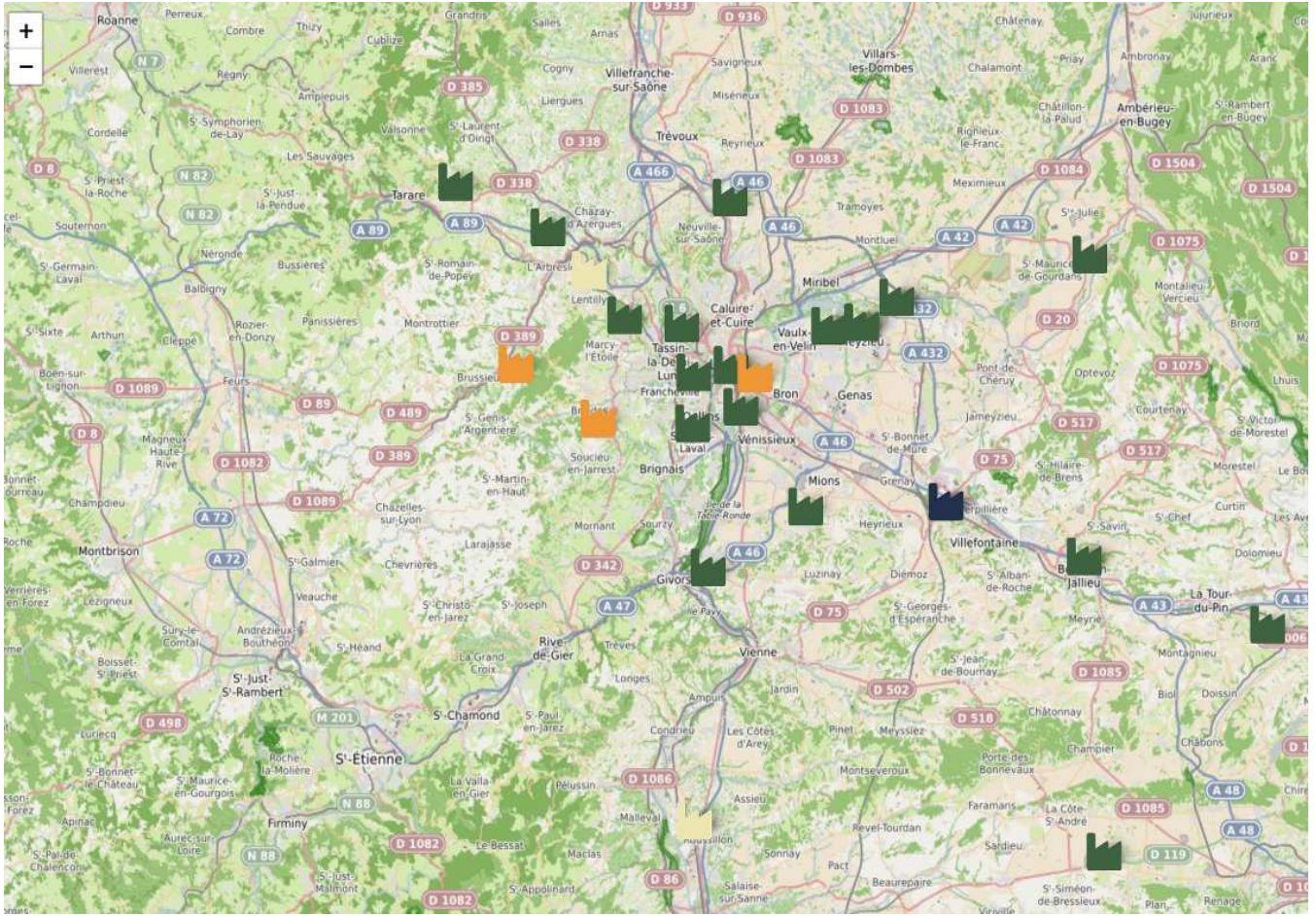
Objectivation de l'économie des médicaments et des dépenses publiques
en application des principes de la sécurité sociale et de la démocratie sanitaire

Structures du réseau des communs pharmaceutiques



Un réseau qui s'appuie sur un tissu de Producteurs en France et en Europe

Publics
Privés (PME)
Coopératifs



Structuration du travail

Un collectif d'individus (depuis 2022)

Une trentaine de personnes

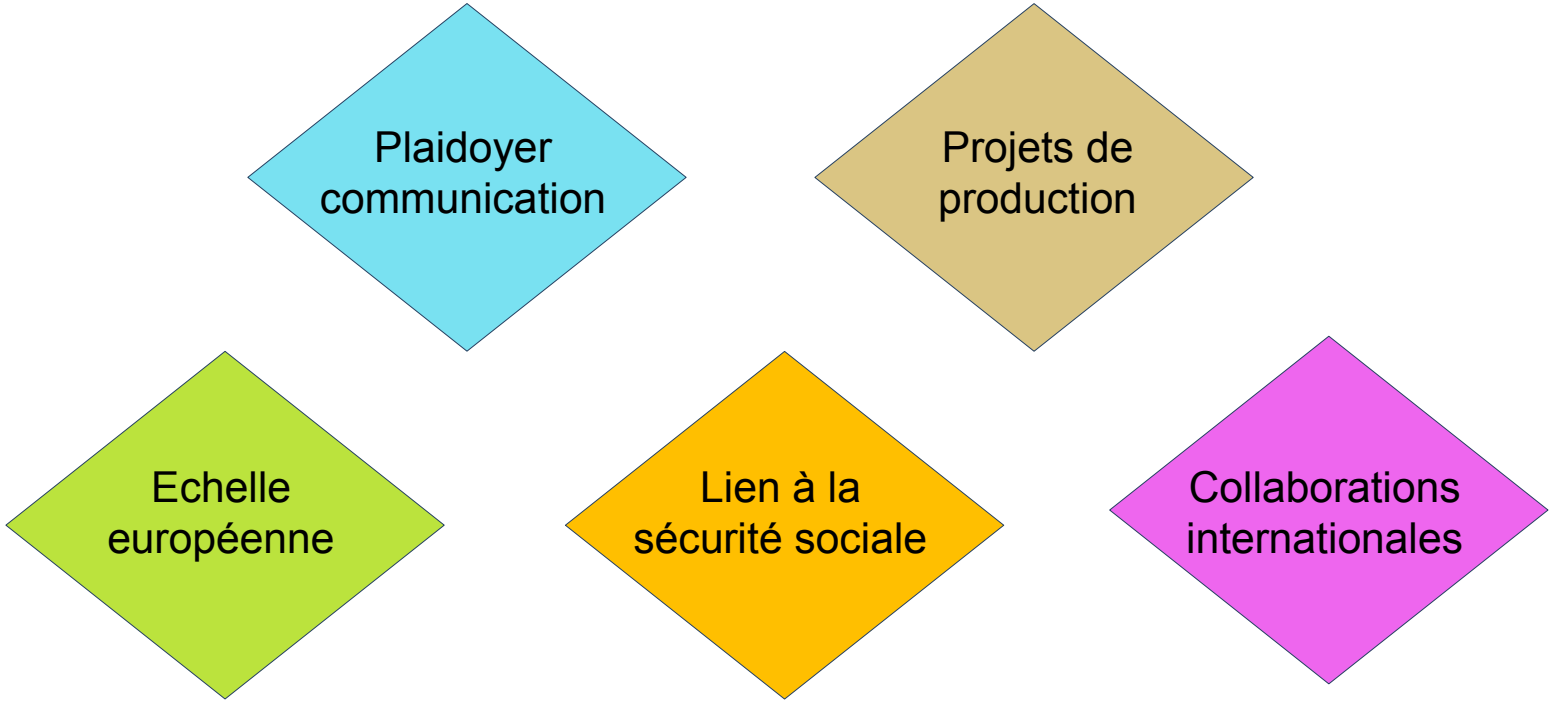
Une communauté

Environ 200 individus, d'horizons différents (professionnels, organisations, institutions, etc.)

Une association de préfiguration (créée mai 2026)

Ouverte aux organisations et aux individus

2. Des groupes de travail



Conventions citoyennes locales

